

Bruxelles, le 29 mai 2017



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

Note aux Ordonnateurs

Digitalisation des fiches de traitement

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Jusque fin mai 2017, les agents payés par Persopoint recevaient, par la poste, une fiche de traitement en version papier lors de chaque changement impactant leur traitement. Ces fiches, ainsi que les autres fiches de paiement, sont cependant aussi **disponibles en ligne** sur www.myminfin.be (manuel d'utilisation de Myminfin en annexe).

Dès juin 2017, plus aucune fiche ne sera envoyée par la poste. La consultation des fiches se fera via la connexion au site web susmentionné, et ce au moyen de la carte d'identité électronique ou d'une clé digitale (numéro d'utilisateur, code de sécurité et mot de passe).

La communication concernant cette modification est déjà en marche depuis septembre 2016:

- Séance d'ouverture en présence des directeurs d'encadrement et du collège des présidents le 29/09/2016
- Séance de concertation avec les syndicats le 12/10/2016
- Réunion par le biais d'un mailing adressé aux responsables de la communication le 27/10/2016
- Communication à l'attention des membres du personnel: tous les agents concernés ont reçu un prospectus relatif à cette suppression conjointement à la fiche de paiement du traitement de janvier 2017 et à celle du paiement du pécule de vacances 2017

PersoPoint s'attend à ce que cette adaptation se déroule sans encombre pour la plupart des agents. **Certains groupes d'agents auront néanmoins besoin d'une aide supplémentaire pour la recherche et la consultation de leurs documents numériques.**

Moyennant l'accord des directeurs d'encadrement, nous demandons aux **services du personnel/** aux **services d'encadrement P&O de fournir une assistance de première ligne** à ces agents

- en les aidant à chercher une **solution permanente**: montrer comment rechercher/consulter les fiches et mettre les supports nécessaires à disposition (PC, lecteur de carte, imprimante...)
- en les renvoyant vers leur commune s'ils ne connaissent pas (plus) le code pin de leur carte d'identité électronique

L'intention de PersoPoint n'est nullement d'imprimer et d'envoyer systématiquement les fiches de paiement de certains agents par la poste.

Vous pouvez faire appel à votre personne de contact auprès de Persopoint pour toute autre question ou explication.

Bien à vous

Liliane Verreyen
Responsable PersoPoint